

CAS TELMARE

Au début du mois de janvier, le compte de la société Telmare a un solde débiteur de 1.000 € car une partie du chiffre d'affaires TTC de décembre (1400 €) a été réalisée en accordant un crédit non escomptable d'un mois aux clients. Aucune créance escomptable ne figure fin décembre au bilan de l'entreprise. Sur la base d'une TVA à payer de décembre dernier, égale à 300 €, le trésorier de l'entreprise projette de bâtir son budget de trésorerie des quatre prochains mois à partir des ventes et les achats prévisionnels ci-dessous.

Ventes HT	Janvier	Février	Mars
Ventes au comptant	1000	1100	1210
Ventes effectuées avec un crédit-client d'un mois non escomptable	1200	1000	600
Ventes effectuées avec un crédit-client d'un mois (escomptables)	1700	2000	1600

Charges HT	Janvier	Février	Mars
Charges du mois décaissées le mois même	1800	3800	4200

Traditionnellement, les intérêts constitutifs du ticket d'agios trimestriel de l'entreprise sont les suivants.

- Les intérêts débiteurs, assis sur l'encaisse nette moyenne après escompte débitrice présentent un taux d'intérêt nominal annuel égal à 12% (encaisse nette moyenne mensuelle après escompte = (encaisse nette initiale mensuelle + encaisse nette après escompte mensuelle)/2)
- La commission de plus fort découvert, assise sur le plus fort découvert trimestriel de l'encaisse nette après escompte, affiche un taux égal à 1/2000
- La commission de mouvement, assise sur les mouvements débiteurs (hors mouvements bancaires internes) du trimestre, a un taux égal à 1/4000.

Travail : Sachant que le taux de la TVA est égal à 20%, construisez le budget de trésorerie des trois premiers mois sans oublier d'y intégrer les éléments du ticket d'agios du 31 mars (le budget de trésorerie est construit avec comme soldes successifs : l'encaisse nette initiale, l'encaisse nette avant escompte, l'encaisse nette après escompte et l'encaisse nette finale) avant de conclure

A] en cas de financement uniquement par découvert (aucun effet porté à l'escompte)

B] en cas de financement par escompte d'effets de commerce ; le montant mensuel escompté (nominal de l'effet net des frais financiers sur escompte) doit générer une encaisse nette finale après escompte (mais avant prise en compte du découvert) nulle à la fin de chaque mois de janvier, février et mars (taux d'intérêt nominal annuel de l'escompte : 10%)..